



VB/cf - Div n° 6051_06

Paris, le 4 juin 2024

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 90 CONCERNANT WORLDLINE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



WORLDLINE

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 13 JUIN 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 26 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



- **RESOLUTION 27 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 27 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 26 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 33 : Attribution d'actions gratuites**

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1,5% du capital.

Les critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites n'étant mentionnés ni dans la résolution ni dans les documents d'information des actionnaires pour l'assemblée générale, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : II-C 4-2

L'AFG préconise que la société fournisse à ses actionnaires, dans son URD, des données précises concernant l'ensemble des conditions de performance des plans d'actions gratuites en cours. [...]

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié dans leur intégralité à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans, de préférence 5 ans).

Les résolutions destinées à autoriser l'attribution d'actions gratuites à des salariés et / ou mandataires sociaux doivent intégrer des critères de performance explicites sur la base desquels seront attribuées lesdites actions, afin que l'actionnaire, puisse apprécier leur caractère approprié en conséquence. Les critères de performance ne doivent pas permettre la rémunération de la sous-performance.

Ces critères pourront être mentionnés dans la résolution ou dans les documents mis à disposition des actionnaires en vue de l'assemblée générale.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de WORLDLINE

Le conseil d'administration de WORLDLINE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 50% de membres libres d'intérêts hors représentants des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Wilfried Verstraete	Président	Libre d'intérêts	Nouveau	M	66	BE	Nouveau	2026	1	1		M	P
	Gilles Grapinet	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	60	FR	10	2026	1	1			
	Guilia Fitzpatrick	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	F	64	US	6	2026	0	1		P	M
	Marie-Christine Lebert	Représentant salariés	Non libre d'intérêts	92%	F	61	FR	5	2026	0	1			M
	Steven Van Hellemont	Représentant salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	57	DE	2	2026	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Daniel Schmucki	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	75%	M	55	CH	6	2027	0	1	M		
	Thierry Sommelet	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	54	FR	6	2026	1	3		M	M
	Michael Stollarz	Relations d'affaires	Non libre d'intérêts	92%	M	57	DE	5	2025	0	1			
	Aldo Cardoso		Libre d'intérêts	100%	M	68	FR	10	2026	0	2	P		
	Mette Kamsvåg		Libre d'intérêts	92%	F	53	NO	5	2025	0	2	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Nazan Somer Özelgin		Libre d'intérêts	92%	F	60	TR	5	2027	0	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Agnès Park		Libre d'intérêts	Nouveau	F	53	FR	Nouveau	2027	1	1		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Sylvia Steinmann		Libre d'intérêts	Nouveau	F	59	DE	Nouveau	2027	0	1	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Gavalda		Non libre d'intérêts	Nouveau	M	60	FR	Nouveau	2027	1	1			



2. Spécificités

- Les statuts de WORLDLINE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Taux d'assiduité inférieur à 76% pour un membre du conseil d'administration.
- La société a mis positivement en place deux comités distincts de rémunération et de nomination. On peut regretter toutefois que le Président du comité des nominations ne soit pas un administrateur libre d'intérêts.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

